

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 05/136 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA REORGANISATION DES GROUPEMENTS COMPTABLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT EN CORSE

SEANCE DU 18 JUILLET 2005

L'An deux mille cinq, et le dix-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

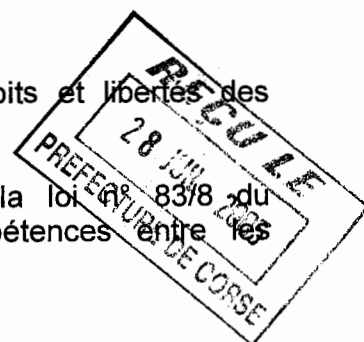
#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. DOMINICI François  
Mme ANGELI Corinne à M. MARTINETTI Jean-Charles  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à M. FELICIAGGI Robert  
Mme GUIDICELLI Maria à Mme RISTERUCCI Josette  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

#### **ETAIT ABSENTE : Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène.**

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,



- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'article 39 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié,
- SUR** saisine du Recteur d'Académie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

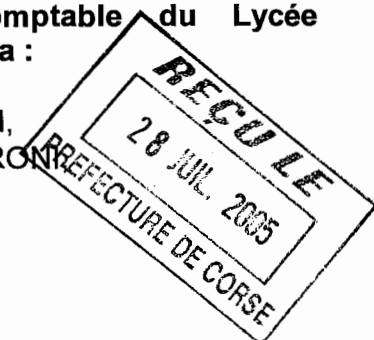
**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**CONSIDERANT** l'objectif du Recteur de Corse de tendre vers un dispositif mieux équilibré compte tenu des charges des groupements comptables des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) de Corse,

**ARTICLE PREMIER :**

**DONNE** un avis favorable à la proposition de la nouvelle configuration de quatre groupements comptables telle que décrite ci-après :

- **Composition du groupement comptable du Lycée CLEMENCEAU de Sartène :**
  - Lycée CLEMENCEAU,
  - Collège CLEMENCEAU,
  - Collège de LEVIE,
  - Collège de PROPRIANO.
  
- **Composition du groupement comptable du Lycée FESCH d'Ajaccio :**
  - Lycée FESCH,
  - Collège FESCH,
  - Collège de SAINTE MARIE SICCHE - PETRETO.
  
- **Composition du groupement comptable du Lycée Technique Paul VINCENSINI de Bastia :**
  - Lycée Technique Paul VINCENSINI,
  - Lycée Professionnel Fred SCAMARONI,
  - GRETA de Haute-Corse.



**Composition du groupement comptable du Lycée Professionnel Jean NICOLI de Bastia :**

- Lycée Professionnel Jean NICOLI,
- Collège de MONTESORO.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des Actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 juillet 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Camille de ROCCA SERRA

